

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE 25 JUIN 2015 A 10H30**

Date de convocation du Comité : 19 juin 2015

Le quorum n'ayant pas été obtenu le 18 Juin 2015 à 18h30 lors de la réunion du Comité Syndical régulièrement convoqué le 11 Juin 2015,

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu, régulièrement re-convoqué le 25 juin 2015, s'est réuni en deuxième séance, 12 avenue du Parc à Bourgoin-Jallieu, sous la Présidence de Monsieur Jean-René RABILLOUD.

**Etaient présents** : Le Président Jean-René RABILLOUD, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, BALLY Louis, Christian SOUILLET-DESERT, Henri HOURIEZ, Gérard RIVOIRE, METTEM Yves, Joseph ROBERT (arrivé à 10h45),

**Etaient absents** :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle, DIAS Olivier, CUISENIER Laurent, CARRON Michel

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-yves, BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée, COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME François, VISCOGLIOSI Georges

Commune de FRONTONAS

PIROIRD Georges

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal

Commune de SAINT CHEF

ALLAGNAT Henri-Denis, BURFIN Catherine

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril, THEBAULT Jean-Pierre

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

SEIGLE Roland

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

BAUDOUIN Sophie

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck, VARNET Jean-Luc

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique

Commune de SATOLAS ET BONCE  
MILLY Roger, BALLEFIN Robert  
Commune de SERMERIEU  
AUZIMOUR Hélène, YNNA René  
Commune de SOLEYMIEU  
CARRIOT SYLVAIN, CHAPOT Robert  
Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU  
PAVIET SALOMON André, MOREL Philippe  
Commune de TREPT  
ROYBIN Serge, CECILLON Stéphane  
Commune de VAULX MILIEU  
Commune de VENERIEU  
ODET Bernard, ROJON Philippe  
Commune de VILLEFONTAINE  
GUETAT Christian, RABILLOUD Véronique  
Commune de La VERPILLIERE  
BOUVIER Serge, vice-président, LEGRAIN Ludovic

### *Ordre du Jour*

- ↻ Approbation des délibérations du dernier Comité Syndical
- ↻ Reconduction de la ligne de trésorerie
- ↻ Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du CDG 38
- ↻ Election membre du bureau
- ↻ Ressources humaines
- ↻ Ester un avocat
- ↻ Voies vertes
- ↻ Projet de renaturation (Bourbre)
- ↻ Entreprise Verger à Salagnon
- ↻ Demande versement subvention
- ↻ Réseau de chaleur sur BJ: servitude, régularisation foncière
- ↻ Entrepôt et bureau (valorisation)
- ↻ Dossiers suivis par Mathieu REMACLE :
  - Evolution de la gestion de la végétation
  - Avancement des travaux effectués par Christophe et Lionel
- ↻ Questions diverses

Monsieur le président ouvre la séance et informe les membres du comité syndical que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 18 juin 2015 aucunes délibérations n'ont pu être prises, c'est pourquoi la réunion a été reportée ce jour le 25 juin 2015 à 10h30 sans condition de quorum.

## Approbation compte rendu de la réunion du 7 avril 2015

Rapporteur M. Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président, après présentation d'un petit récapitulatif des points traités lors de la réunion du comité syndical du 7 avril 2015, demande aux membres du comité syndical si des questions ou des commentaires sont à apporter au compte rendu.

Récapitulatif des points abordés lors de la réunion du 7 avril :

- ↪ Approbation des délibérations du dernier Comité Syndical
- ↪ Vote du compte administratif de l'exercice 2014 et approbation du compte de gestion
- ↪ Affectation des résultats de l'exercice 2014
- ↪ Vote du budget primitif de l'année 2015
- ↪ Document unique et Ressources humaines :
  - . Equipement de protection individuel
  - . Titularisation de Lionel ANDRIEUX
  - . Avenant au contrat d'Amandine ROUX pour changement Echelon
  - . Régime Indemnitare
  - . Congés
  - . Respect de l'organigramme
- ↪ Voies vertes
- ↪ Points divers :
  - . Sélection de l'entreprise THUILIER pour l'acquisition de la chaudière
  - . Réparations de la Kangoo et de la pelle
  - . Archives du syndicat
  - . Baux - convention
  - . Point sur l'avancement des travaux sur la Bourbre et le Bion
  - . Construction d'un nouvel entrepôt
  - . La non-reconduction de la labélisation P.E.F.C
  - . Commission Locale de l'Eau
- ↪ Points Technique :
  - . Travaux 2014-2015
  - . Plan de gestion de la végétation
  - . Gestion des peupliers
  - . Vente de bois
  - . Communication pédagogie
  - . Travaux divers
  
- ↪ Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question n'étant apportés, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 7 avril est adopté à l'unanimité.

## **Reconduction de la LIGNE DE TRESORERIE**

**2015-2016 (Extrait de délibération 012/2015)**

Rapporteur M. Jean-René RABILLOUD

Monsieur Le Président informe que la ligne de trésorerie n° LTI 96-14-382-108 arrive à son terme le 06 juillet prochain.

Cette trésorerie est une sécurité en cas de besoin ponctuel et de courte durée, les redevances syndicales n'étant perçues par le Syndicat des marais que courant novembre, la ligne de trésorerie permet de palier en cas de manque de trésorerie.

Proposition de renouveler cette dernière à hauteur de 20 000€ selon les conditions suivantes :

- ✦ Prélèvement des taux d'intérêt à chaque demande de tirage.  
Les taux sont calculés sur la base de EONIA (au 28/05/2015 = -0.109%) + marge de 2.00%
- ✦ Durée : 1 an
- ✦ Frais de dossier : 200€

Le comité syndical, décide :

- 1°) Pour financer les besoins de trésorerie du Syndicat des marais, de contracter auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes une ouverture de crédit à court terme par droits de tirage d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) aux conditions suivantes :
  - Tirages autorisés sur une durée d'un an : frais financiers payés à chaque tirage calculés sur la base de l'indice de référence moyenne mensuelle des EONIA auquel s'ajoute une marge de 2.00% ; Remboursement du capital à la date d'échéance du contrat.
  - Reconduction du contrat possible après accord du prêteur selon les conditions du moment.
  - Remboursement autorisé des tirages à tout moment sans indemnité permettant de reconstituer le droit de tirage
  - Les frais de dossier s'élève à 200€.
- 2°) Monsieur le président Jean-René RABILLOUD approuve les conditions financières et est autorisé à signer le contrat d'ouverture du contrat de crédit à court terme.

## **Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole** **du CDG 38 (Extrait de délibération 013/2015)**

Rapporteur M. Jean-René RABILLOUD

M. Rabilloud donne lecture de la délibération. Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- conseil statutaire (sur l'application du statut de la fonction publique territoriale),
- organisation des trois CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne ...
- secrétariat du comité technique départemental,
- secrétariat du conseil de discipline,
- conseil en gestion des ressources humaines (organisation, temps de travail, recrutement, rémunération...),
- emploi (publication des offres, reclassement, mobilité, missions temporaires...),
- santé et sécurité au travail (équipes pluridisciplinaires comprenant médecins, infirmières, assistants, préventeurs, psychologues du travail et assistantes sociales),
- secrétariat des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- assurance statutaire du risque employeur,
- accompagnement social de l'emploi (protection sociale complémentaire avec la garantie de maintien de salaire et la complémentaire santé),
- ...

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années, et représentent actuellement plus de 1 000 agents, avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à sa transformation en Métropole, le 1er Janvier 2015.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La Métropole souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une politique de ressources humaines ambitieuse, pleine et cohérente, qui intègre toutes les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, avancement, mobilités, prévention et discipline.

Pour le CDG38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention, principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part.

La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

M. RABILLOUD exprime son point de vue en désapprouvant cette désaffiliation et indique que lors de la dernière réunion de bureau les membres étaient contre cette désaffiliation.

Le comité syndical par délibération à l'unanimité émet un avis défavorable à cette désaffiliation.

**Election Membre du bureau**  
**(Extrait de délibération 014/2015)**

Rapporteur M. Jean-René RABILLOUD

M. Rabilloud propose que Mme RABILLOUD Véronique, commission des ressources humaines, soit élue membre du bureau. M. RABILLOUD précise qu'en réunion de bureau aucune délibération n'est votée.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité que Véronique RABILLOUD intègre les membres du bureau.

**Ressources Humaines**

Rapporteur M. Jean-René RABILLOUD

Arrivée de M. ROBERT Joseph à 10h45.

M. RABILLOUD indique que suite à un empêchement, MME Véronique RABILLOUD ne peut être présente au comité de ce jour, de ce fait M. RABILLOUD présente brièvement les divers points des ressources humaines que Mme RABILLOUD devait aborder :

Suite aux entretiens individuels avec les agents Mme RABILLOUD souhaite retravailler sur :

- Les fiches de poste et revoir l'organigramme.
- Réflexion sur l'emploi d'un poste supplémentaire au pôle administratif pendant la période du 15 novembre au 15 mars, période des redevances syndicales.
- L'équipement de Protection Individuelle.
- Emploi d'un saisonnier sur le terrain, au 1 juillet pour soutenir Christophe pour la taille des peupliers.

Le Syndicat des marais de Bourgoin-Jallieu sera fermé du 10 au 16 août 2015. M. RABILLOUD précise que les vices présidents et lui-même seront joignables lors de la fermeture du SIM et si besoin (intempéries...) prendront les décisions nécessaires.

**Ester en justice un avocat (délibération 015 /2015)**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

Le président donne la parole à A ROUX concernant le litige du SIM de Bourgoin-Jallieu et la GAEC DES BUISSIERES (débordement du Bion). A ROUX précise que le conseil syndical doit émettre une délibération pour une autorisation d'ester en justice un avocat, M. Philippe GAILLARD avocat désigné d'office par notre assureur.

A. ROUX indique que la partie adverse a mis en défaut le SIM et le SMABB.  
M RABILLOUD rassure le comité syndical que le SIM de Bourgoin-Jallieu n'a jamais mis en cause le SMABB et n'a pas engagé de procédure contre le SMABB.

Le comité syndical par délibération accepte à l'unanimité d'ester en justice un avocat.

### **Voies vertes (délibération 016/2015)**

Rapporteurs Amandine ROUX et M. Raymond CONTASSOT

M. RABILLOUD cède la parole à A. ROUX qui présente le contexte de l'étude :

- Projet porté par la CAPI, schéma directeur vélo, délibération en 2012
- Linéaire de 3.2 kms de l'avenue HENRI BARBUSSE de Bourgoin-Jallieu au pont ST GERMAIN à l'ISLE D'ABEAU
- La voie alterne en rive gauche et rive droite sur la propriété du SIM
- La voie verte a vocation à être utilitaire pour relier différents pôles (intermodaux, commerciaux...) en sécurité pour les utilisateurs.

A ROUX précise les divers matériaux utilisés (ciment, chaux sans liant hydrocarboné).

Des aménagements seront réalisés aux extrémités du linéaire.

Les travaux débiteront en fin d'année 2015 afin que la CAPI puisse percevoir les subventions du CDDRA IPA.

Visionnage des photos :

- Piste cyclable actuelle
- Coupe du profil en travers de l'aménagement prévue
- Scénarisation de la voie verte

M. Raymond CONTASSOT prend la parole et explique que des contraintes ont été émises par le SIM pour ce projet concernant le choix des matériaux et l'accessibilité pour l'entretien des peupliers.

M. RIVOIRE précise que dans notre délibération il est nécessaire de bien définir le domaine.

M. CONTASSOT reprend : la voie verte sera large de 3 mètres de revêtement et 1m20 de part et d'autre d'engazonnement. M. CONTASSOT précise que des demandes de compensations financières pour combler les contraintes du SIM seront listées dans une convention. La voie verte doit faire l'objet de travaux de réhabilitation tous les 15/18 ans, période similaire à la date d'exploitation des peupliers.

Cette convention tiendra compte des points suivants :

- L'entretien de la végétation : le SIM prendra des précautions lors de ses interventions (pelle, tracteur) mais ne devra pas être responsable des dégâts causés.
- Une accessibilité devra être maintenue sur le linéaire du SIM
- L'aléa de submersibilité devra être pris en considération
- Pas d'utilisation de liants hydrocarbonés (filière pétrole)
- Présence du SIM durant le chantier
- Présence d'un ingénieur environnemental dans l'équipe de travaux

- Une superposition de domaine du SIM et de la CAPI
- Intégration du décret digues. Le SIM pourrait être dans l'obligation de remettre en état ses digues. Le cas échéant l'impact sur la voie verte ne pourra incomber au SIM.
- Le SIM n'accepte aucun surcoût non compensé.
- Toute contrainte supplémentaire doit être compensée. Le Sim se réserve le droit de ne pas replanter sur ce linéaire et demander une compensation financière pour la perte de revenu.
- Les responsabilités des différentes parties
- L'augmentation de la fréquence d'intervention sur la végétation est à la charge de la CAPI. Il est souhaité pour la première année d'ajouter 4 passages supplémentaires. S'il s'avère que le SIM n'a pas la capacité d'augmenter sa fréquence d'intervention, l'intervention sera effectuée par un prestataire extérieur. Le montant de cette prestation sera à la charge de la CAPI
- La réduction potentielle des baux de pêche et de chasse
- La régulation des nuisibles ou espèces pouvant détruire le patrimoine du SIM s'avérant incontournable, la voie devra être fermée pour permettre les opérations. L'acceptation de ce point par les chasseurs devra être assurée au préalable de la construction de l'ouvrage la CAPI devra se rapprocher de ces acteurs. A. ROUX précise que le SIM a demandé à la CAPI une signalétique adaptée sur l'histoire de la Bourbre et sur la gestion des invasives.
- Prise en charge par le gestionnaire de la voirie des déchets déposés le long de la voie.
- La convention sera annuelle et pourra faire l'objet d'avenants.
- Tout manquement à la convention fera l'objet de recours

M. BALLY se demande pourquoi engager autant d'argent dans ce projet pour si peu d'utilisateurs et pour une voie qui existe et qui est déjà praticable.

M CONTASSOT précise que sous la chaussée la CAPI pourra, à certains endroits limités, avoir besoin d'utiliser de la chaux pour consolider, ces travaux se feront sous le contrôle du SIM avec obligation d'utiliser une toile anti migratoire.

Il est rappelé que l'aménagement pourra être submersible.

Le SIM doit définir plus finement ces surcoûts, ces contraintes.

Le comité syndical par délibération accepte les modalités du projet voie verte dans une convention et/ou un bail.

## **Projet de renaturation de la Bourbre**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

Roux A. informe le comité syndical que le projet de renaturation, à l'étude actuellement, devra intégrer la problématique sédimentaire et le bion. Il sera transmis prochainement un courrier à la CAPI sur ce point.

M RIVOIRE s'interroge sur la responsabilité du SIM quant à un éventuel débordement.

## **Autorisation de rejet de l'entreprise Verger**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

A.ROUX rappelle le contexte. Sur la commune de Soleymieu, l'entreprise Verger souhaite construire une plateforme industrielle.

Malgré l'avis favorable de la DREAL et la description des mesures de protection, le conseil syndical s'était opposé à la demande d'autorisation de rejet dans le Catelan.

L'entreprise a relancé le SIM.

A. ROUX présente les différents souhaits émis par les élus du SIM au comité syndical :

- que l'entreprise réalise les dispositions suivantes :
  - o Balayer et nettoyer de façon quotidienne la plateforme
  - o Création d'une noue végétalisée au nord de la plateforme, acceptant les rejets. Rejeter dans le Ru, loin de la zone Natura 2000
  - o Assurer le suivi qualitatif et quantitatif hebdomadaire des rejets
  - o Des mesures compensatoires : création d'un cheminement pédestre, pédagogique dans les marais de Sablonnières sur la propriété du SIM

A. ROUX précise avoir pris connaissance du rapport de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de l'entreprise avec 2 réserves :

- L'innocuité quantifiée et qualifiée des risques de pollution par rapport aux eaux superficielles
- Etude acoustique à réaliser au plus tôt

Le commissaire enquêteur impose 3 recommandations dont une de même nature que le SIM : un suivi régulier des rejets.

## **Demande de subventions**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

A. ROUX informe le comité syndical que le SIM a transmis à l'agence de l'eau et à la région une demande de subvention pour les travaux réalisés sur l'enquête du plan de gestion de végétation.

## **Réseau de chaleur sur BOURGOIN-JALLIEU :**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

A. ROUX précise que le SIM a été relancé par la DALKIA, entreprise chargée de mettre en place le réseau de chaleur sur Bourgoin-Jallieu. Le SIM étant propriétaire d'un parcellaire très morcelé au niveau du Leclerc drive et est directement impacté par le projet. Une convention de servitude est en étude.

### **Entrepôt**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

A.ROUX a transmis une demande auprès des services de France domaine afin d'estimer le patrimoine du SIM et effectuer une visite avec leur représentant. Elle s'est rapprochée de la CCIC pour un parcellaire situé sur Frontonas.

M. RABILLOUD et les membres du bureau souhaiteraient que les locaux du SIM restent sur la commune de Bourgoin-Jallieu. Le SIM s'est rapproché de la SARA, et diverses propositions ont été faites.

## **Evènement sportif LES PAS DE GILLOU**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

Dimanche 28 juin se déroule l'évènement sportif SUR LES PAS DE GILLOU sur la commune de Vénérieu, l'association se trouve confrontée à un agriculteur qui a clôturé sa propriété en limite et sollicite le SIM. M. REMACLE précise qu'après vérification des agents sa clôture est sur sa propriété. A. ROUX va préciser à l'association que l'agriculteur est chez lui.

### **SMABB**

Rapporteur Melle Amandine ROUX

Le SMABB souhaiterait avoir un accord de principe pour installer 2 stations limnimétriques. Ces installations seraient sur la propriété du SIM, du pont de Malatrait le long de la Bourbre et port de l'Isle sur la commune de l'Isle d'Abeau.

Le comité syndical accorde son accord de principe à l'installation des stations.

### **Points TECHNIQUE**

Rapporteur M.Mathieu REMACLE :

### **Programme de Lionel : Débroussaillage (printemps/été) :**

Lionel utilise le nouveau matériel de débroussaillage (Bercy) et le broyeur (Norémat) pour lutter contre la Renouée du Japon. Il entretient en priorité les francs bords de la Bourbre et du

Catelan (sentier pédagogique) pour que les riverains puissent accéder au marais sans difficultés. Il est actuellement à son deuxième passage.

L'utilisation de l'écolamier a été nécessaire pour entretenir les linéaires ré-ouvert l'an passé, celui de la Verne (La Verpillière) et du Catelan (St Marcel/IDA) mais aussi aux endroits où la ripisylve est trop dense (Catelan sur la Verpillière entre les plantations du SMABB et nos peupliers et le Pierre Louve sur l'IDA). Lionel fut aidé par Christophe et Antoine pour le ramassage des branches gênantes.

Entretien du Canal 79 sur Bourgoin (proche des gens du voyage).

### **Programme de Christophe et Antoine (Stagiaire) :**

Suite à la demande de Mr ROESCH, délégué de la commune de St Savin, un chantier de restauration de berges de la rivière St SAVIN a été programmé. C'est à travers des techniques de génies végétales (fagotage et bouturage : voir site internet) que les agents ont pu éviter un élargissement trop important de la rivière sur cette zone.

Rencontre de M. RIVOIRE (Président AICA) avec Christophe pour l'entretien des Haies Bocagères car partenariat avec la chasse.

Avec l'acquisition des nouvelles perches d'élagage pour les peupliers, la taille de formation peut être effectuée jusqu'à 6/7 mètres de hauteur. Lionel passe par la suite avec le broyeur. Christophe aura un coéquipier qui l'aidera pour ce programme en juillet (saisonnier). Le SIM avait émis une délibération pour employer ponctuellement des saisonniers.

Concernant le projet pédagogique réalisé en partenariat avec le l'IME, ce projet permet de valoriser la parcelle de St Marcel.

Visualisation de diverses photos :

- L'écolamier
- Restauration de berges sur le St Savin
- carte

Suite aux orages, enlèvement et débitage d'arbres sur la vieille Bourbre (Frontonas), sur St Marcel bel Accueil et sur Jameyzieu ont été effectués avec l'aide de Lionel.

### **Travail de Mathieu**

Programme 2015/2016 : Envoie des demandes de travaux fin mai aux délégués. Prévoit une relance début Juillet par mail. La Rencontre de plusieurs délégués sur le terrain, dont Mr HOURIEZ de la commune de St Quentin Fallavier, prochainement Mme BURFIN et M ROESCH est en cours.

### **Point divers**

M. RABILLOUD : le SIM a acquis une nouvelle voiture, CLIO SOCIETE de 2013, 37 000 kms, pour 6 980.00€ ttc + pose du logo, la vente de la Kangoo BKJ 38 est en cours.

M. RABILLOUD : L'acquisition d'une prochaine voiture est à prévoir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance close.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

La séance est levée à 11H45.

**Jean-René RABILLOUD,**

**Président**

